



**CREPUQ**  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES :

#### LA CREPUQ RÉITÈRE L'IMPORTANCE DE MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

**Montréal, le 22 septembre 2011**– La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) accueille avec intérêt l'avis publié aujourd'hui par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) intitulé [\*Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017.\*](#)

Dans cet avis, le CCAFE se prononce sur les mesures prises par le gouvernement du Québec pour maintenir l'accessibilité du système universitaire aux étudiants québécois à faible revenu, dans le contexte de la hausse des droits de scolarité universitaires qui a été annoncée.

« Comme nous l'avons mentionné dans le cadre de la Rencontre des partenaires en éducation du 6 décembre 2010, le maintien de l'accessibilité constitue une priorité pour les chefs d'établissement universitaire. Accessibilité et financement vont de pair pour que les études universitaires puissent demeurer le meilleur investissement individuel et social. Nous sommes ainsi heureux de constater que plusieurs recommandations de l'Avis du CCAFE ont trait à des préoccupations déjà exprimées par la CREPUQ, en particulier à l'égard des personnes issues des milieux à faible revenu et des étudiants à temps partiel », a déclaré le président du Conseil de la CREPUQ, monsieur Denis Brière, recteur de l'Université Laval.

« À l'instar du CCAFE, la CREPUQ croit qu'il faut mettre en œuvre un plan de communication afin de bien informer les jeunes, particulièrement ceux des milieux à faible revenu et leurs parents, des bienfaits de l'éducation et des améliorations apportées aux programmes d'aide financière aux études afin d'assurer le maintien de l'accessibilité aux études universitaires. Il importe également de faire connaître les différentes mesures fiscales qui ont pour effet de réduire de 35 % le coût réel des droits de scolarité », a pour sa part indiqué le président-directeur général de la CREPUQ, monsieur Daniel Zizian.

Après une analyse approfondie des nombreuses études portant sur les facteurs pouvant influencer la participation aux études universitaires, le Comité ne remet pas en question ses conclusions antérieures selon lesquelles « les preuves empiriques irréfutables d'un lien entre les droits de scolarité et l'accessibilité aux études sont probablement inexistantes ». Il rappelle que « des facteurs économiques, sociaux et culturels ont une influence souvent déterminante sur le destin scolaire des jeunes » et que « l'accessibilité aux études supérieures se joue en grande partie en amont ».

Sans être en mesure de démontrer l'effet négatif de la hausse des droits de scolarité, le Comité se préoccupe toutefois de l'influence qu'elle pourrait avoir, notamment en ce qui a trait à la perception du coût des études chez les personnes des milieux défavorisés qui tendent habituellement à surestimer le niveau des droits de scolarité tout en sous-estimant les bénéfices d'une formation universitaire. Comme le souligne le Comité dans son avis, diverses études montrent qu'il est toutefois possible de contrer d'éventuels effets négatifs avec des mesures financières compensatoires, pourvu qu'elles soient publicisées et connues des milieux visés. C'est dans cet esprit que le Comité formule des recommandations visant à atténuer de tels effets, s'ils devaient se produire. La CREPUQ souscrit entièrement à cette approche.

La CREPUQ reçoit ainsi positivement la demande formulée par le Comité à l'égard des établissements universitaires afin que ceux-ci fassent connaître davantage les mesures financières institutionnelles offertes à leurs étudiants.

Avec cet avis, le CCAFE apporte une fois de plus une contribution importante à la recherche sur l'accessibilité aux études universitaires. À cet égard, on retient notamment que le Comité démontre que les droits de scolarité nets au Québec représentent, en tenant compte du crédit d'impôt du gouvernement fédéral (15 %) et de celui du gouvernement du Québec (20 % - « de loin le plus généreux au Canada »), 65 % des droits de scolarité réels. Ce qui signifie par exemple qu'en 2016-2017, lorsque les droits réels atteindront 3 793 \$, le coût net pour l'étudiant ne sera en fait que de 2 465 \$ (page 32 de l'avis, figure 10).

La CREPUQ regroupe les 18 établissements universitaires du Québec. Elle agit comme porte-parole auprès du gouvernement et des milieux intéressés par l'enseignement et la recherche universitaires. Elle est également un outil de coordination et de concertation entre les universités, un centre de recherche au service des administrations universitaires, un agent coordonnateur de services communs, ainsi qu'un centre de ressourcement et de réflexion pour ses membres.

Source :  
Chantal Pouliot, directrice des communications  
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec  
514-288-8524, poste 244